COMMUNE DE QUISTINIC

PLAN LOCAL D'URBANISME

PLU approuvé le 19 décembre 2019

PLAN DES SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE

ANNEXE GRAPHIQUE N° 1

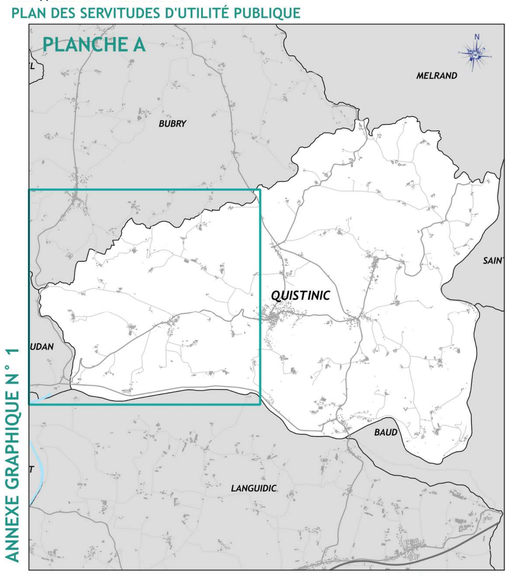

Échelle : 1/5 000

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal le 19 décembre 2019
Le Maire,
Gisèle GUILBART

LORIENT AGGLOMÉRATION Pôle AET

N
O
E
S
SIG

REA_MT

Le Crann
Kerbouriec
Le Moulin De Chauzel
Kervégant
Keraudic
Kerlaguennec
Rosgen
Kermeze
Villeneuve-Jamain
Kerlouet
Kerlouello
Poblaye Ardran
Le Moulin De Poblaye
Kermelin
Le Ners
Manémabo
Ty Neve
Kercocoual
Cadt Drgant
Kermoison
Kerprec
Locmalo
Le Pozzo
Kervennec
Kermoel Bihan
Kermoel Bras
Kerguénal Bras
Kerguénal-Bihan
Le Glapin
Kerbarvet
Salonique
Kerfès
Poul Fetan
Névédic
Village de Poul Fetan
Le Moulin De Tolléné
Tolléné-Bihan
SaintQuion

Légende

- AC1_C : Servitude de protection des monuments historiques classés
- AC1_I : Servitude de protection des monuments historiques inscrits
- T7 : Servitude établie à l'extérieur des zones de dégagement

servitude_lin_assiette

- A5_EU : Servitude attachée aux canalisations publiques d'eaux usées
- A5_AEP : Servitude attachée aux canalisations publiques d'eau potable
- I4 : Ouvrages de transport et de distribution d'énergie électrique - lignes aériennes
- I4 : Ouvrages de transport et de distribution d'énergie électrique - lignes souterraines

servitude_surf_assiette

- AC1_C : Servitude de protection des monuments historiques classés
- AC1_I : Servitude de protection des monuments historiques inscrits
- AC2_I : Servitude relative aux sites inscrits
- AS1 : Périmètre de protection des captages d'eau potable
- EL3 : Servitude de halage et de marchepied
- I4 : I4 : Ouvrages de transport et de distribution d'énergie électrique
- PM1 : Périmètre de prévention des risques d'inondation
- PT2 : Servitude de protection des centres de réception radioélectrique contre les perturbations électromagnétiques
- T1 : Servitude relative aux voies ferrées
- T7 : Servitude établie à l'extérieur des zones de dégagement (s'applique sur toute la commune)

0 500 1000 m